

BULLETIN DÉPARTEMENTAL DES ÉCOLES

2006/3

du 30 mars 2006

SPÉCIAL "MOUVEMENT"

MOUVEMENT DU PERSONNEL des ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES et SPÉCIALES

Ce document concerne le mouvement des instituteurs et professeurs des écoles (adjoints, directeurs d'école à classe unique, directeurs d'école à 2 classes et plus et directeurs d'établissement spécialisé).

Les instituteurs et les professeurs des écoles qui souhaitent participer au mouvement, doivent **obligatoirement** utiliser la procédure de **saisie des vœux via internet**.

Tous les maîtres sont priés de prendre connaissance des instructions suivantes. Après lecture, ils émargeront ci-dessous.

Émargement des maîtres de l'école :

.../...

1**CALENDRIER** des opérations de mouvement

- 1 - Saisie des voeux par internet (voir instructions par ailleurs)
ouverture du serveur le → 03 avril 2006
fermeture du serveur le → 17 avril 2006
- 2 - Mouvement en C.A.P.D. 1ère phase → 2^e quinzaine de mai 2006
- 3 - Mouvement en C.A.P.D. 2ème phase (Mise en place) → 2^e quinzaine de juin 2006

2**INSTRUCTIONS POUR LE MOUVEMENT**

Une notice intitulée "**INSTRUCTIONS** pour le **MOUVEMENT**" est jointe au présent B.D.E.

3**LISTE DES POSTES ET CODES**

La liste annexée au présent B.D.E. récapitule, par commune, les postes en écoles élémentaires et maternelles, (directeurs, adjoints et titulaires-mobiles) ainsi que les postes de l'EREA de JOIGNY, des SEGPA et les postes à sujétions particulières.

Tous les postes sont susceptibles de devenir vacants.

Je demande à tous les maîtres de se conformer à ces instructions.

oOo

Je vous recommande vivement de demander tous les postes qui vous intéressent, qu'ils soient vacants ou non.

***L'Inspecteur d'Académie,
Jean Michel HIBON***